



Le 26 septembre 2002

M. Jacques Lacroix
Direction de la gestion de l'habitat du poisson
Ministère des Pêches et des Océans
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

V/D : 9545-35-015
N/D : 9018-10-79

Objet : Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami (Pikauba)
- *Demande d'avis sur les réponses aux questions et commentaires (série 1) concernant l'étude d'impact*

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 30 août dernier, les lignes qui suivent exposent succinctement l'avis de la Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale concernant l'objet mentionné ci-dessus. Tel que convenu, la présente ne concerne que les éléments sur lesquels vous aviez précédemment sollicité notre avis dans une lettre en date du 3 avril 2002. Ces éléments sont couverts par les questions 119, 120, et 121 du document de réponse aux autorités fédérales.

Question/commentaire 119

Cette question fut soulevée tout simplement pour mettre l'accent sur les limites associées aux inventaires aériens réalisés en hiver, et notamment sur le fait que le secteur touché par le projet de réservoir, en particulier les zones humides qu'il abrite, puisse être fréquenté plus intensivement par l'orignal à d'autres périodes de l'année, ce qui est supporté par diverses observations sans toutefois avoir été quantifié.

Question/commentaire 120

S'il est vrai que, d'une manière générale à l'échelle du Québec, l'habitat n'est pas considéré comme étant un facteur limitant les populations d'orignaux, il peut en être tout autrement à des échelles plus locales, notamment à la suite de coupes forestières (voir à ce sujet Samson *et al.*, 2002). L'aménagement du territoire doit donc tenir compte de plusieurs échelles à la fois et, d'une certaine manière, faire des allers-retours continuels entre les échelles régionale et locale.

Comme le mentionne l'étude d'impact, il n'est pas exclu que la réduction des superficies résultant de la mise en place du réservoir puisse avoir un impact relativement faible sur la dynamique de la

population d'orignaux et sur sa productivité dans cette partie de la réserve faunique des Laurentides. Toutefois, et l'étude d'impact le reconnaît, les zones humides situées le long de la rivière Pikauba, milieux par ailleurs relativement peu fréquents dans la réserve, présentent un grand intérêt pour la population d'orignal qui fréquente cette partie du territoire. Il est donc permis d'émettre l'hypothèse que ces milieux puissent constituer une composante importante du domaine vital des orignaux, même s'ils devaient s'avérer ne pas être critiques pour la survie des animaux. Étant donné que ces milieux vont disparaître à la suite de la mise en eau du réservoir, il importe de savoir comment vont se réorganiser les domaines vitaux des orignaux, qui auront été sensiblement modifiés et amputés d'une composante biologique importante. Par ailleurs, compte tenu de la proximité relative de la route 169 et des déplacements importants pouvant être effectués par l'orignal, la modification du territoire engendrée par le projet peut-elle induire une fréquentation accrue des abords de cette route nationale et ainsi accroître les risques de collisions?

Il est possible, comme l'affirme la réponse du promoteur, que la fréquentation de ces milieux humides par les orignaux constitue un choix opportuniste de la part de certains individus. En revanche, il est tout aussi envisageable, compte tenu de l'intérêt de ces milieux pour l'orignal et de leur rareté relative dans la réserve, que ces zones humides représentent, à certaines périodes de l'année, une composante importante du domaine vital des orignaux qui fréquentent cette portion du territoire de la réserve. Dans cette optique, la disparition de ces milieux pourrait entraîner des modifications importantes du patron d'utilisation du territoire par l'orignal. Par conséquent, il importe à notre avis de documenter le degré de fréquentation réelle de ces milieux par l'orignal.

Question/commentaire 121

Nous vous référons aux commentaires fournis par la SEPAQ en relation avec la problématique de la chasse à l'orignal.

Espérant que ces quelques éléments vous seront utiles dans le cadre du processus fédéral d'évaluation des impacts, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples précisions.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Paul-Émile Lafleur, biologiste

c.c. Mme Mireille Paul, MENV
M. Sylvain Boucher, SEPAQ
M. Robert Parent, FAPAQ
M. Louis Villemure, FAPAQ